

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE  
LE MARDI 22 JUILLET 2014, À 16H30, À LA SALLE DES  
SERVICES TECHNIQUES, 120 RUE BELLEVUE, À OTTERBURN  
PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

---

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 16h33 sont présents madame la conseillère Sophie Bourassa ainsi que messieurs les conseillers Luc Lamoureux et Nelson G. Tremblay formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Danielle Lavoie.

Sont absents madame la conseillère Clarisse Viens ainsi que messieurs les conseillers Alexandre Dubé-Poirier et Jean-Marc Fortin.

Sont également présents le directeur général, monsieur Daniel Desnoyers et la greffière, Me Julie Waite.

---

**CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION**

**Certificat de la greffière**

Je, soussignée, greffière de la Ville d'Otterburn Park, certifie par la présente avoir transmis l'avis de convocation de la présente séance à chacun des membres du conseil municipal le 17 juillet 2014, soit au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément à la Loi.

---

Me Julie Waite, Greffière

**OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

La régularité de la séance ayant été constatée, madame la mairesse Danielle Lavoie déclare ouverte la présente séance extraordinaire du 22 juillet 2014.

**RÉSOLUTION  
2014-07-214**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance tel que ci-après reproduit :

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 JUILLET 2014**

**ORDRE DU JOUR**

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Première période de questions
4. Administration générale
  - 4.1 Autorisation de signature – Monsieur le maire suppléant Jean-Marc Fortin
  - 4.2 Analyses d'avant-projet – Programme de reconstruction ou de réhabilitation des infrastructures 2015 – Octroi du mandat à Génipur (2014)

- 4.3 Rejet des soumissions – Inspection télévisée
5. Deuxième période de questions
6. Levée de la séance

#### **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne n'a consigné son nom au registre pour la période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par les règlements municipaux numéros 397 et 397-1.

#### **RÉSOLUTION 2014-07-215**

#### **AUTORISATION DE SIGNATURE – MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT JEAN-MARC FORTIN**

**CONSIDÉRANT** que monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin agit à titre de maire suppléant de la Ville du 8 juillet au 17 novembre 2014;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

**QUE** monsieur le maire suppléant Jean-Marc Fortin, soit autorisé à signer tous les chèques et autres effets bancaires de la Ville à compter du 25 juillet 2014 et jusqu'au 22 août 2014, lors d'absence ou d'impossibilité d'agir de la mairesse.

#### **RÉSOLUTION 2014-07-216**

#### **ANALYSES D'AVANT-PROJET – PROGRAMME DE RECONSTRUCTION OU DE RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES 2015 – OCTROI DU MANDAT À GÉNIPUR (2014)**

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre des travaux de reconstruction ou de réhabilitation des infrastructures 2015, la Ville doit mandater une firme de génie pour procéder aux analyses d'avant-projet pour les infrastructures prioritaires à réhabiliter pour les années 2015 et 2016;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation datée du 15 juillet 2014 et adressée aux membres du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

**QUE** la Ville verse la somme de 20 638,01 \$, taxes applicables incluses, à la firme de génie Génipur (2014) dans le cadre du mandat octroyé pour la réalisation des analyses d'avant-projet dans le cadre des travaux de reconstruction ou de réhabilitation des infrastructures 2015, le tout conformément à l'offre de services de cette firme;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste voirie – honoraires de services scientifiques et de génie 02-320-00-411.

#### **RÉSOLUTION 2014-07-217**

#### **REJET DES SOUMISSIONS – INSPECTION TÉLÉVISÉE**

**CONSIDÉRANT** qu'un appel d'offres sur invitation a été lancé conformément à la Loi pour la réalisation de travaux d'inspection télévisée dans le secteur Du Vieux-Otterburn;

**CONSIDÉRANT** qu'après analyse des soumissions reçues en date du 16 juillet 2014, il appert notamment que le prix de la soumission la plus basse conforme accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la Ville;

**CONSIDÉRANT** qu'à cette fin, le conseil municipal rejette toutes les soumissions reçues et mandate l'administration municipale pour préparer les documents d'appel d'offres en y apportant les modifications techniques

nécessaires aux exigences de la Ville afin d'obtenir de nouvelles offres à un prix raisonnable;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation datée du 17 juillet 2014 et adressée aux membres du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay, appuyé par madame la conseillère Sophie Bourassa :

**QUE** le conseil municipal rejette les soumissions reçues dans le cadre de la réalisation de travaux d'inspection télévisée dans le secteur Du Vieux-Otterburn;

**QUE** le conseil municipal mandate l'administration municipale pour préparer les documents d'appel d'offres en y apportant les modifications techniques nécessaires aux exigences de la Ville afin d'obtenir de nouvelles offres à un prix raisonnable.

#### **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne n'a consigné son nom au registre pour la période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par les règlements municipaux numéros 397 et 397-1.

#### **RÉSOLUTION 2014-07-218**

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT** que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux :

**QUE** la présente séance soit et est levée à 16h35.

---

Jean-Marc Fortin  
**Maire suppléant**

---

Me Julie Waite  
**Greffière**